



Facturation sfr ancien client tele2 pour 2 mois

Par **delhuenne**, le **17/02/2009** à **15:43**

Bonjour,

Quelqu'un peut-il me renseigner sur le sujet.

Ancien client tele2 et rachat par sfr donc 1ère facture reçu pour 2 mois au lieu de 1 mois.

Je ne souhaite pas leur faire d'avance de trésorerie, après les avoir appelé, ils me précisent que c'est obligatoire et ne proposent aucune solution.

Existe t-il un texte de loi sur le sujet ou bien quelqu'un a t-il des informations qui peuvent m'intéresser et m'aider à les contredire dans leur manière de faire qui me semble abusive et toujours contre le consommateur.

Merci de votre aide